

# Chais Les aides ont boosté l'investissement

Le premier programme d'aide à l'investissement au chai a été un véritable succès. À tel point que l'enveloppe de 300 millions d'euros a été épuisée en moins de deux ans. Les professionnels et l'administration planchent d'ores et déjà sur le prochain programme d'aides, qui courra de 2014 à 2018. **MARINE BALUE**

**P**lus d'un milliard d'euros ! C'est la somme investie dans les caves françaises dans le cadre de l'aide européenne à l'investissement, entre 2009 et 2011. « Ces aides ont eu un effet levier sur l'investissement des entreprises, estime Michel Issaly, président des Vignerons indépendants de France. Au total, elles ont investi 1,2 milliard d'euros. C'est énorme. Cet argent retourne aux territoires ruraux et contribue à la vie économique des régions. »

Il se satisfait aussi du montant attribué aux caves particulières. Sur les 297 millions d'aides, 170 millions leur

ont été alloués, soit 57 % de l'enveloppe. « Elles vinifient 55 % des volumes de vins français, ce montant me semble donc cohérent », signale le président des Vif.

## Trop de dossiers la première année

Le seul bémol, pour lui, est le faible taux de pénétration des aides : 86 % des caves françaises n'ont pas pu en bénéficier. La cause vient peut-être du fait que certaines régions, qui n'avaient encore jamais sollicité de subventions, comme l'Alsace ou la Bourgogne, ne croyaient pas pouvoir en obtenir. « Dans

ces régions, certains producteurs s'y sont pris un peu tard et n'ont pas pu accéder aux aides », tente-t-il d'expliquer. Il ajoute : « Un grand nombre de dossiers est arrivé la première année et l'enveloppe a vite été épuisée. »

Ce que déplore la Confédération des coopératives viticoles de France (CCVF). Pour Christine Assy, qui y est chargée de la politique vitivinicole, l'absence de critères d'attribution des aides a déclenché cette flambée des demandes. Cela a conduit FranceAgriMer à refuser tout nouveau dossier après avril 2010, alors que la mesure devait durer jusqu'en

2013. « On a ouvert les vannes, de peur de ne pas consommer toute l'enveloppe européenne », remarque-t-elle. Résultat : les coopératives, qui ont bénéficié de 29 % des aides, se sentent lésées. « Si l'on ramène ce montant au nombre de coopérateurs, la mesure ne va pas en leur faveur », précise Christine Assy.

Mais ce sont les entreprises du négoce qui ont le moins profité de l'enveloppe : 13 % du total. « Cette mesure était nouvelle et il y a peut-être eu un manque d'automatisme à établir des dossiers », analyse Benoît Stenne, délégué général adjoint de la Fédéra-

## L'AVIS DE L'EXPERTE



**Anne Haller, chargée de mission OCM vitivinicole chez FranceAgriMer**

## « Les vins gagnent en qualité grâce à une meilleure maîtrise du froid et les conditions de travail se sont améliorées »

« **E**n France, le programme 2008-2013 d'aides à l'investissement au chai a accompagné plus d'un milliard d'euros d'investissement. Pour l'instant, nous avons effectivement versé 275 millions d'euros. Il reste encore des dossiers à payer, mais tout devrait être rentré dans l'ordre le 15 octobre 2013. 46 % des dossiers ont concerné un projet combinant équipement et construction de bâtiment. 10 % ont servi à la construction seule. 43 % ont porté uniquement sur du matériel : la moitié de ces sommes ont été utilisées pour la cuverie. Les études pour évaluer l'impact

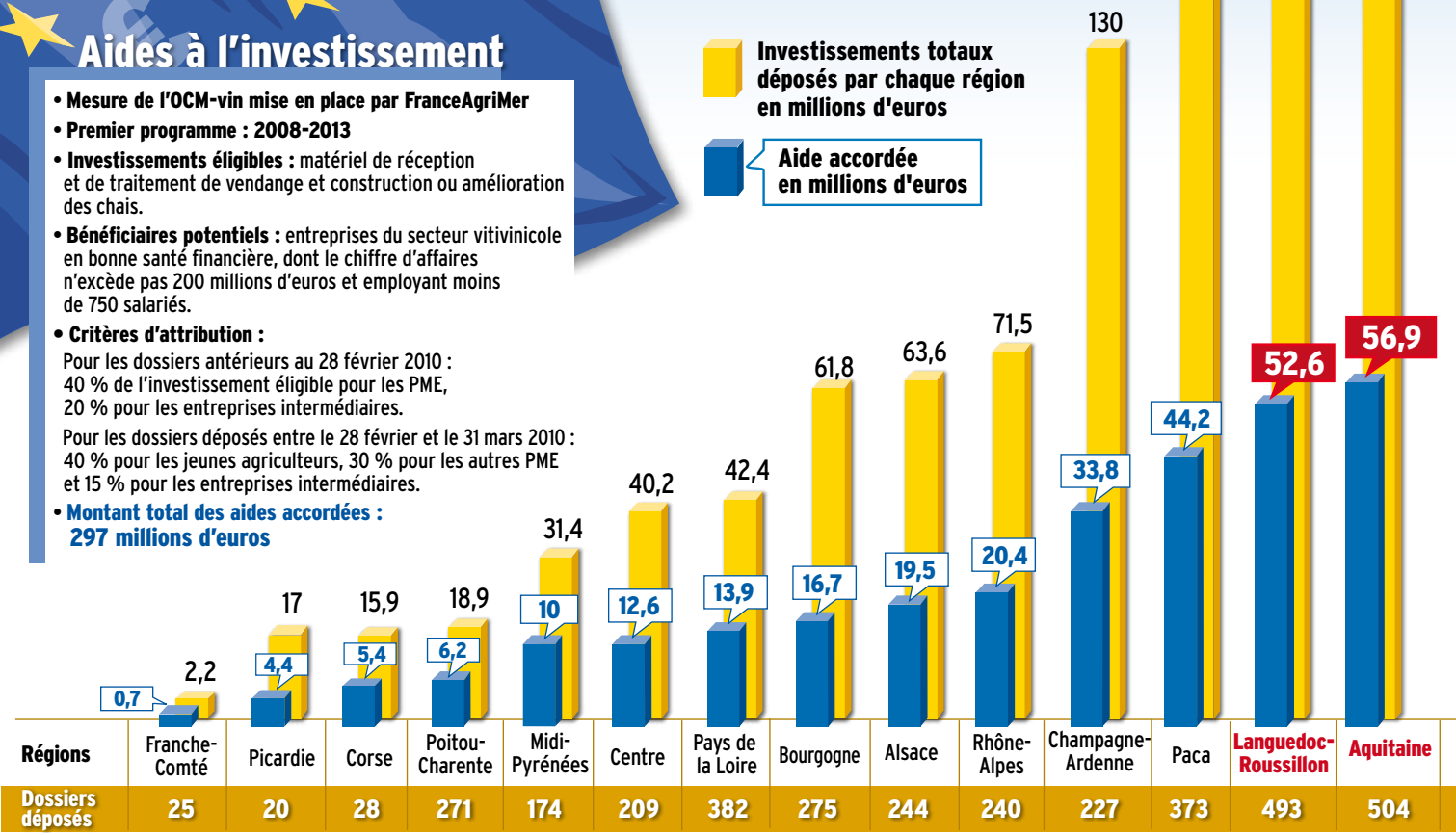
des aides sur la compétitivité des caves ne sont pas terminées. Mais les premières tendances montrent un gain de qualité des vins, notamment grâce à une meilleure maîtrise du froid. Les conditions de travail se sont aussi améliorées : moins de pénibilité, plus d'espace et une meilleure organisation. On observe enfin une meilleure segmentation des produits et des projets importants pour mieux répondre aux marchés à l'export. Bien sûr, cette mesure peut être perfectionnée et des discussions sont déjà en cours pour structurer le prochain programme d'aides. »



## Aides à l'investissement

- **Mesure de l'OCM-vin mise en place par FranceAgriMer**
- **Premier programme : 2008-2013**
- **Investissements éligibles :** matériel de réception et de traitement de vendange et construction ou amélioration des chais.
- **Bénéficiaires potentiels :** entreprises du secteur vitivinicole en bonne santé financière, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 200 millions d'euros et employant moins de 750 salariés.
- **Critères d'attribution :**  
 Pour les dossiers antérieurs au 28 février 2010 :  
 40 % de l'investissement éligible pour les PME, 20 % pour les entreprises intermédiaires.  
 Pour les dossiers déposés entre le 28 février et le 31 mars 2010 :  
 40 % pour les jeunes agriculteurs, 30 % pour les autres PME et 15 % pour les entreprises intermédiaires.
- **Montant total des aides accordées :**  
**297 millions d'euros**

## Les premiers bénéficiaires sont l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon...



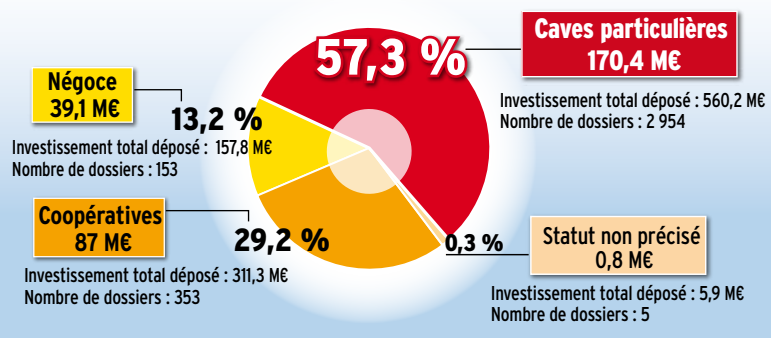
tion des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS). Il souligne aussi la rapidité avec laquelle l'enveloppe a été consommée. Si l'objectif d'améliorer la compétitivité des caves semble plutôt bien atteint (voir encadré), la filière compte mieux mettre à profit les aides lors du prochain programme qui débutera en 2014. Les discussions sont engagées à ce sujet. « Des groupes de travail sont en place, au niveau national et dans les bassins viticoles, pour réfléchir aux évolutions à apporter », atteste Anne Haller, chargée de mission OCM vitivinicole chez FranceAgriMer. La synthèse de ces réflexions devrait être présentée au conseil spécialisé de FranceAgriMer de juillet. Et le programme national d'aides 2014-2018 devrait être validé d'ici octobre 2012 afin de ne pas perdre de temps pour le dépôt des premiers dossiers. « Il est trop tôt pour dire quels critères seront retenus et quel sera le contenu exact de la me-

sure », souligne Anne Haller. Mais les professionnels ont déjà fait connaître leurs espérances. Les coopérateurs veulent inverser la tendance. « Nous sommes favorables au fait de relever le montant minimum d'investissement pour bénéficier des aides », expose Christine Assy, de la CCVF. Le président de la confédération, Denis Verdier, s'est en effet interrogé récemment : « 8 000 euros (plancher fixé pour l'ancienne mesure, NDLR), est-ce vraiment un investissement ? »

**Toutes les caves doivent être soutenues**  
 La CCVF émet également l'idée de prendre en compte le chiffre d'affaires à l'hectare, ou encore de donner la priorité aux caves projetant d'améliorer leurs exportations. Quant à fixer un plafond maximum d'investissement, Christine Assy suggère d'étudier les demandes au cas par cas. De son côté, Michel Issaly

## ... et les caves particulières

Répartition des aides accordées selon le type de cave en % et millions d'euros



craint qu'imposer des critères trop restrictifs freine les demandes d'aides. « Nous sommes en période de crise, rappelle-t-il. Ne prenons pas le risque de renvoyer de l'argent à Bruxelles. » Aussi pense-t-il que toutes les catégories de cave doivent être soutenues et il espère que l'enveloppe accordée sera plus importante. « Plus on redynamisera et modernisera les caves, plus on

gagnera de parts de marché. » « Les entreprises du négoce font souvent des investissements qui structurent la filière, un des objectifs de l'OCM, remarque Benoît Stenne, de la FEVS. Ce serait dommage que des critères trop limitatifs les empêchent de bénéficier des aides européennes. » Pour autant, le négoce ne se dirigera probablement pas en masse sur cette mesure. Il devrait lui préférer l'aide à la promotion vers les pays tiers.